

Arrêté N° 006/2025

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation

Le Maire de la Commune de Bessines,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

Vu la demande formulée par la société INEO, 282 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT représentée par M. Johan LANGE, en date du 09 janvier 2025,

Considérant qu'à l'occasion de fouilles pour dépannage sur le réseau d'éclairage public, il y a lieu d'autoriser les travaux et de réglementer la circulation rue du Centre, 79000 Bessines.

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 16 janvier 2025, la société INEO est autorisée à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, pour le compte de la société GEREDIS. Les travaux se dérouleront pendant une période calendaire de 07 jours.

Durant la durée des travaux (07 jours), la circulation sera impactée avec restriction sur section courante et circulation alternée par panneaux B15/C18 sur la zone des travaux. Le stationnement et le dépassement seront interdits aux véhicules légers et aux poids lourds.

Article 2 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière-huitième partie « signalisation temporaire ».

La fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation, seront à la charge du demandeur.

L'attention du demandeur est attirée sur l'importance de la mise en place d'une signalisation avancée.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- SDIS 79
- CAN Collecte déchets
- Transports NIORT Agglo
- la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE

Fait à Bessines, le 13 janvier 2025

Le Maire,
Christophe GUINOT

